

Allocution de Me Roger Tassé

Je suis fort touché par l'estime que l'Université me témoigne en me décernant ce doctorat honorifique de surcroît le premier octroyé par l'Université du Québec à Hull.

L'UQAH tien une place importante dans la vie de notre communauté. C'est un centre universitaire jeune, dynamique, en pleine expansion : c'est une institution essentielle au progrès de l'Outaouais québécois. Je suis fier de participer dans le cadre de la Fondation, à son développement et à son rayonnement. Je me réjouis d'y être maintenant associé encore plus étroitement par l'insigne honneur que vous me faites aujourd'hui en m'attribuant ce doctorat.

Cet honneur, permettez-moi de le partager avec mes proches, Renée, mon épouse, et nos enfants qui sont présents avec nous à leur manière, par leur bienveillance à mon endroit, leur attachement, leur soutien sans faille, à ma présence à ce podium, ici, cet après-midi. Je les salue chaleureusement et je les remercie de leur appui sans relâche.

Mon premier contact avec la région de l'Outaouais remonte à 1950 alors que j'étais encore collégien. Le conseil de classe avait organisé un long voyage : une visite à la Cour suprême du Canada. Notre rencontre avec le juge en Chef du Canada, Thibodeau Rinfret, avait été une source d'inspiration pour tous ceux qui se destinaient à l'étude du droit. En somme une belle journée entre collégiens, mais Ottawa avait tous un peu déçu.

Pour les montréalais que nous étions, Ottawa n'était pas une ville très hospitalière. 1950, c'était plusieurs années avant le bilinguisme officiel; plusieurs années avant qu'Ottawa s'ouvre avec sympathie à la présence des francophones et devienne un centre d'activités culturelles intense.

En rentrant à Montréal, ce soir-là, l'idée que je revienne à Ottawa pour y faire ma carrière ne m'a jamais même effleuré l'esprit. Encore moins la possibilité que j'accède éventuellement aux plus hautes fonctions juridiques de l'administration publique fédérale.

Mais justement, j'avais fort mal anticipé la suite des événements. Je n'avais pas prévu que, durant mes deux dernières années de droit, j'obtiendrais un emploi d'été au ministère de la Justice à Ottawa et continuerais d'y travailler une fois admis au Barreau.

Pas comme avocat d'ailleurs, mais agent de commerce à la Direction des coalitions. J'y ai fait peu de droit, beaucoup d'analyse statistique et de révision de textes de traduction. Ce n'était guère le début de carrière que j'espérais.

Ce premier emploi fut malgré tout le début d'une extraordinaire aventure qui m'a amené plusieurs années plus tard à occuper pendant huit ans le poste de sous-ministre de la Justice du Canada. C'était une première. Depuis la Confédération, jamais un francophone, avocat de formation civiliste, s'était vu confier ces responsabilités.

Jusqu' alors on avait invoqué toutes sortes de motifs – plus ou moins farfelus – pour écarter des francophones méritants de ces fonctions. Mais les temps changeaient, un vent nouveau soufflait à Ottawa qui ouvrait aux francophones des avenues jusque-là réservées aux anglophones. Mon plus grand mérite est d'avoir été à la bonne place, au bon moment. D'où l'importance de la bonne étoile dans les plans de carrières.

Je n'avais jamais rêvé de vivre une aventure professionnelle aussi passionnante, une aventure pleine de défis, offrant d'innombrables occasions d'acquérir de nouvelles connaissances, de découvrir des facettes pour moi jusque-là inconnues de notre vie en société. Une aventure qui m'a permis de tisser des liens avec des personnes aux qualités humaines et professionnelles exceptionnelles, venant de tous les coins du pays.

Aventure pleine de paradoxe aussi. À l'université, le droit de la faillite m'a laissé vraiment indifférent. Je n'y voyais que procédures et plomberie. On nous enseignait les «comment» sans nous initier aux «pourquoi». Pourtant, au plus tard, une fois en poste, je me suis passionné pour la réforme de la loi sur la faillite. En m'attaquant aux «pourquoi», j'ai appris à mieux comprendre le rôle social et économique de cette loi et son importance dans la vie de notre société. Les procédures et la «plomberie» nécessaires à sa mise en oeuvre de la loi prenaient alors un sens nouveau.

C'est en me posant une multitude de «pourquoi» que je me suis aussi passionné pour les débats sur l'abolition de la peine de mort, la réforme des services correctionnels, la révision de la loi sur les jeunes délinquants, la révision du Code criminel et de la loi sur le divorce, le contrôle des armes à feu, la protection de la vie privée, et j'en passe.

Mais, sans l'ombre d'un doute, mon expérience professionnelle la plus exaltante se rapporte à la Charte des droits et des libertés adoptée en 1980. J'ai dirigé alors une équipe de juristes du ministère dont la tâche consistait à aider les dirigeants politiques d'alors à s'entendre sur le texte d'une charte constitutionnelle garantissant nos droits individuels et collectifs fondamentaux. Que de rencontres, de discussions, de faux départs, de remises sur le métier, avant de parvenir au but recherché.

Notre plus grand défi, c'était de trouver le juste équilibre entre, d'une part, une protection accrue de nos libertés fondamentales et, d'autre part, les exigences du bien commun. On ne peut se réclamer du droit à la liberté d'expression par crier au feu dans un endroit public quand il n'y a pas de feu, ce n'est pas permis. La sécurité des gens l'emporte alors sur la liberté d'expression. Ma liberté s'arrête là où commence celle des autres. En ce sens, aucune liberté n'est absolue.

La recherche de ce juste équilibre demeure une préoccupation constante dans la vie de notre société. Pensez à certains débats récents, dans le domaine de l'avortement ou de l'affichage commercial ou de la conduite automobile avec facultés affaiblies. Cette quête de l'équilibre est au cœur de la vie des sociétés qui se veulent justes et progressives.

La Charte, c'est l'expression solennelle de notre volonté d'y parvenir. C'est tout le contraire d'un document figé qui érige en absolu les libertés fondamentales. On y trouve à vrai dire peu de réponses toutes faites.

C'est avant tout un instrument précieux qui nous permet de tendre vers une juste réconciliation de nos libertés fondamentales avec les exigences nombreuses à caractère social et culturel du bien commun.

Au cours de ses années, j'ai découvert en définitive que la fonction primordiale du droit, c'est d'abord de protéger, de raffermir nos valeurs individuelles et sociales profondes. J'ai appris aussi que le droit n'est pas en soi une garantie de plus grande justice, qu'il n'est souvent qu'une promesse de justice, promesse qui se réalisera à la condition seulement d'être bien compris et accepté par tous ceux qui ont la responsabilité de lui donner vie. Les exemples abondent de lois par ailleurs bien inspirées qui sont discréditées parce que les responsables de leur mise en œuvre n'en partagent pas les intentions profondes.

Le droit est un instrument de la justice. C'est par le droit que l'on peut espérer l'avènement d'une plus grande justice. Pour cela, le droit doit refléter adéquatement nos valeurs, nos aspirations.

Le droit sans la justice, c'est la tyrannie; la justice sans le droit, c'est l'utopie. La conjugaison appropriée du droit et de la justice exige un combat incessant, une recherche sans relâche, parce que justement cette conjugaison est au centre de l'aventure sociale de l'humanité.

À vrai dire, les moments les plus mémorables, je les ai vécus au cours de ces nombreuses entreprises de renouvellement de la Constitution canadienne auxquelles j'ai été intimement mêlé.

Cette participation m'a donné l'occasion de mieux connaître le pays et les gens qui l'habitent, leurs préoccupations et aussi leurs aspirations. J'ai pu constater combien est grande la communauté de valeurs fondamentales qui transcendent les frontières linguistiques et régionales du pays malgré la diversité géographique, culturelle et sociale qui le caractérise. J'ai, de la même manière, pu mesurer l'incompréhension et parfois l'hostilité qui marquent les relations entre les deux communautés anglophone et francophone.

Mais en même temps, j'ai pu apprécier la qualité, la richesse des relations que j'entretenais avec de nombreux collègues anglophones et qui tissaient ma vie quotidienne.

À vrai dire, un pays fort complexe, qui se construit avec peine, dont les réalisations, dans tous les domaines de l'activité humaine pourtant ne se comptent plus. Un pays dont la cote d'appréciation paraît plus élevée auprès des étrangers qu'auprès de ses propres ressortissants. Un paradoxe qui n'a pas fini d'étonner.

J'ai été amené, par les fonctions que j'occupais, à m'initier au droit constitutionnel, à en apprendre les tenants et les aboutissants. Le plus passionnant, c'était de travailler avec les collègues à transformer en langage juridique et constitutionnel les décisions arrêtées par les dirigeants politiques.

Après avoir saisi la pleine portée de la décision, mis à l'épreuve notre esprit créateur, il nous fallait mettre au point une formulation qui fasse justice à la décision et emporte l'assentiment du plus grand nombre.

Ceux d'entre vous qui ont parcouru l'Accord de Charlottetown auront compris qu'il s'agit d'un exercice fort périlleux. Ce qui paraît clair à l'un, est ambigu à l'autre. Et ceux qui espèrent par leurs interventions jeter un peu de lumière sur le sujet, sont souvent cause d'une plus grande confusion. Comment s'y retrouver alors, comment savoir qui voit juste, qui dit vrai, qui faut-il croire?

En réalité, c'est la nature même des constitutions d'être ambiguë, souvent dans leurs éléments les plus fondamentaux. Une constitution, ce n'est pas une loi de l'impôt sur le revenu qui doit prévoir et disposer à l'avance de toutes les situations possibles et impossibles.

Une bonne constitution contiendra une certaine dose d'ambiguïté, d'heureuse ambiguïté – pourrait-on dire – qui lui permettra d'évoluer au rythme des conditions nouvelles, créées par le passage du temps.

Plusieurs débats en apparence à caractère purement juridique, sur le sens des mots, des expressions, l'importance des virgules, en cachent souvent de plus fondamentaux qui débordent le domaine du droit constitutionnel et posent les vraies questions de société. Derrière ces «belles questions» de droit qui captivent les experts – mais souvent laissent tous les autres médusés, se dissimulent des questions primordiales de politique, dans le sens le plus noble du terme. C'est là que l'on trouve souvent les vraies questions, celles qui comptent véritablement dans la vie des sociétés.

Ainsi les questions juridiques portant sur le sens et la portée de la clause de la société distincte du Québec posent en réalité la question fondamentale de la relation du Québec avec le reste du Canada. Les considérations juridiques sont, en un certains sens, secondaires.

De nombreuses questions de société, suite au NON retentissant du 26 octobre dernier, restent entièrement posées. Nos dirigeants politiques devront bien, un jour, refaire leurs devoirs, se remettre à la tâche de redéfinir le Canada. C'est toujours le même colossal défi qui les attendra. Sauront-ils trouver, en eux-mêmes et dans la population, une nouvelle dose de générosité, de compréhension, aussi de créativité et de détermination, pour renouveler nos institutions fondamentales et trouver réponse aux aspirations profondes de tous les Canadiens, y compris les québécois, les autochtones et les provinces de l'Ouest.

Pour nous du Québec plus particulièrement, la grande question demeure intacte. Avons-nous la volonté de continuer de vivre à l'intérieur du Canada ou préférons-nous la voie de l'indépendance? Cette question demeurera au cœur des débats politiques au Québec pour longtemps encore, je le crains bien.

Mais quelles que soient nos préférences à cet égard, tant les fédéralistes que les indépendantistes s'entendent au moins sur un objectif : l'épanouissement économique, social et culturel, d'un Québec francophone sur un continent nord-américain massivement anglophone. Les divergences ne portent pas sur cet objectif, mais sur les meilleurs moyens d'y parvenir.

Je vous invite, particulièrement vous les jeunes diplômés d'aujourd'hui, à ne pas attendre que nous ayons trouvé une réponse, à ces questions institutionnelles pour travailler à la réalisation de ce noble objectif. D'abord, il n'est pas du tout assuré que nous saurons apporter bientôt des réponses appropriées à ces grandes questions.

Bien plus, ces questions institutionnelles sont, à bien des égards, secondaires. Ces paroles vous étonneront peut-être, moi qui ai consacré quinze ans à œuvrer de façon intense au renouvellement de notre constitution.

Mais si je crois fermement en l'importance des constitutions, je suis encore plus convaincu qu'elles ne font pas les pays. Ce sont les hommes et les femmes, par leur créativité, leur esprit d'entreprise, leur courage, leur détermination, leur audace, la foi en leur capacité, leur ouverture d'esprit, leur générosité, qui marquent la vie et le progrès des sociétés, pas les constitutions.

Croyez-moi, l'avenir vous le trouverez d'abord en vous. Tous ces débats qui s'éternisent risquent de nous faire passer à côté de l'essentiel, en faisant miroiter la possibilité que le renouvellement de nos institutions fondamentales apportera réponse à toutes nos aspirations, que de la constitution nous viendra le salut. Sans doute, la survie et l'épanouissement économique et culturel du Québec seraient favorisés par un encadrement constitutionnel qui tiennent davantage compte de ses aspirations.

Mais le goût de vivre en français et de bien le parler, l'esprit d'entreprise, l'amour du travail bien fait, toutes des valeurs essentielles à l'atteinte de cet objectif fondamental, vous ne les retrouverez pas dans les constitutions. La véritable différence, celle qui compte, c'est d'abord en vous qu'elle doit s'affirmer.

Toutes ces réflexions m'amènent à vous dire la raison de mon engagement auprès de la Fondation. Elle est facile à deviner. C'est ma conviction profonde que l'épanouissement social, culturel et économique du Québec, et de l'Outaouais, repose sur l'élargissement des connaissances, la transmission du savoir, la formation des compétences. Le Conseil supérieur de l'éducation estime que le Québec devra doubler le nombre de ses diplômés d'ici l'an 2000 s'il veut rester dans le peloton de tête de pays industrialisés. Voilà un beau défi! La Fondation veut apporter sa contribution au développement de cette

université toujours plus dynamique, active et entreprenante, dont a besoin la communauté de l'Outaouais.

J'ai eu l'occasion au cours des cinq dernières années de suivre de près les progrès soutenus de l'Université. Les améliorations apportées à ses installations physiques, l'élargissement de ses programmes d'études, son insertion plus grande dans la communauté constituent la marque irréfutable d'une institution en plein essor. Au recteur Plamondon et à toute son équipe, je dis toute mon admiration pour la façon exemplaire avec laquelle ils conduisent les destinées de notre université.

Finalement, le souhait le plus important que je peux formuler à votre endroit, chers diplômés, c'est que vous aimiez votre travail, qu'il vous captive et vous passionne. Le goût du travail bien fait vous viendra alors naturellement et vous y trouverez une grande satisfaction personnelle.

Le reste vous sera donné par surcroît et vous n'aurez qu'à vous laisser guider par votre «bonne étoile».

Félicitations à vous tous et bon succès dans toutes vos entreprises.

Je vous remercie.